

REUNION DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE **« CULTURES ET SOCIÉTÉS »**

Lundi 27 novembre 2017 de 9h30 à 12h30 en salle 521 de la Pyramide

Compte-rendu rédigé par Thanh-Ha Ly

Présents : M.-E. Plagnol, J.-P. Rocchi, C. Collinet (ACP), C. Ollivier-Yaniv (CEDITEC), C. Sotinel (CRHEC), G. Villanueva (IMAGER), V. Ferré (LIS), C. Frétygné (LIRTES), J. Barkate (Doctorant), L. Belbou (admin.), TH Ly (admin.)

1 – CLASSEMENT DES BOURSES DE COTUTELLE ET DES BOURSES DE MOBILITE

Cette année, il y a une seule demande pour les Professeurs invités, donc pas de classement avant transmission à UPE.

Il faut absolument classer les bourses, le Conseil de la formation doctorale (CFD) n'accepte plus les ex-aequo.

Bourse de cotutelle : 2 dossiers reçus (l'année dernière nous avons reçu 6 candidatures pour la bourse de cotutelle, 5 ont été retenues).

Classement 2018 par le conseil de l'ED CS :

- 1- FENYAR Lara
- 2- LACAZE Sophie

Bourse de mobilité : 7 dossiers reçus (4 reçus en 2017, 3 attribuées).

Classement des bourses de mobilité :

- 1- HUANG Zhao
- 2- GUILLOPÉ Thierry
- 3- ASSANVO-KADJO Rosemonde
- 4- TENEZAKIS Xenophon (sous réserve de l'envoi d'un dossier avec précisions sur les dates et son statut)
- 5- ~~KOUDRY Anani~~ (demande finalement une aide ponctuelle mission)
- 6- CHAUSSARD Guilain

Un dossier non classé.

Il y a 2 types de demandes :

- a) pour le travail de recherche
- b) pour rencontrer des spécialistes. Dans ce cas, peut-être demander d'autres modes de financements comme le cofinancement EA/ED.

Les membres du conseil de l'ED CS font les propositions suivantes :

- demander aux directeurs ou directrices d'accompagner les dossiers de demande de bourse

- remontée des dossiers par les directeurs ou directrices d'EA mais trop d'étapes pour constituer un dossier pouvant devenir dissuasif, cette proposition n'est pas retenue).
- proposer aux doctorant.e.s une formation sur la constitution de dossiers, montage de projets → initiative à inclure dans les projets de l'ED CS pour l'évaluation HCERES
- organiser des ateliers pour la constitution de dossiers CNU ouverts aux doctorant.e.s et aux enseignants-chercheurs.

2 – POINT FINANCIER

L'ED CS sera légèrement en déficit (d'après les estimations, l'ED aura un déficit d'environ 971€, ce qui est très peu comparé au déficit de 5 000€ l'année dernière, qui était dû au très grand nombre de soutenances et qui avait été accepté par le DED). Les dépenses sont bien réparties : 50% pour les jurys de thèse, 32% pour les missions des doctorants.

L'arrêté du 25mai 2016 (mettre le texte sur le site de l'ED) prévoit la prise en charge des frais de reprographie par l'établissement.

Il faut donc demander une ligne budgétaire supplémentaire au DED ou prise en charge par le DED.

Les demandes de subvention EA/ED des docteurs pour la publication de leur thèse devraient être portées devant le CFD.

3 – RETOUR SUR LES CONTRATS DOCTORAUX

Seulement 4 contrats doctoraux à l'UPEC → la concurrence est inégale.

Il en faudrait 6.

Il faut demander très tôt la composition du jury pour les auditions et l'afficher sur le site de l'ED.

Le Conseil rappelle que, à qualité égale entre les candidatures, la mémoire de la répartition des contrats entre laboratoires est un critère important.

4 – SUCCESSION DE THANH-HA A PARTIR DE LA RENTREE DE JANVIER 2018

Thanh-Ha Ly sera remplacée par Latifa Belbou à partir de la rentrée de janvier 2018. Il y aura un mois de tuilage au mois de décembre.

5 – ELECTION DES REPRESENTANTS DES DOCTORANTS

Une présentation du rôle de représentant des doctorants sera faite le 23/01/2018 de 12h30 à 13h car il y a peu de candidats.

6 – POINT SUR L’EVALUATION HCERES

Dossier de l’ED à retourner au DED en juin 2018 pour relecture.
Dossier finalisé de l’auto-évaluation à remettre à l’HCERES en septembre 2018.
Le calendrier détaillé sera envoyé par mail aux membres du conseil.

7 – QUESTIONS DIVERSES
